

FORMATIONS

Comité Technique et Conseil d'Administration

du 30 juin 2020

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue modifier à partir du 1^{er} janvier 2020 l'organisation du CNFPT : ainsi sur la région Grand-Est, les trois délégations fusionnent en une seule localisée à Nancy à partir du 1^{er} juillet prochain.

Par ailleurs, le CNFPT a découpé le territoire de la région en zones, indépendantes des départements, et a diligenté pour la Haute-Marne, **Marie-Pierre CLAVEL** qui viendra se présenter aux membres du CT lors de sa réunion de juin prochain.

Depuis la fin de l'année 2019, les centres de gestion de la région Grand-Est préparent ce changement. Ils se sont réunis plusieurs fois, ainsi qu'avec le CNFPT afin de préparer le contenu de l'unique convention qui devra être signée entre le centre de gestion coordonnateur des CDG de la région Grand-Est (CDG 67) et le CNFPT, en application de la loi du 6 août précitée.

Il s'est d'abord agi pour eux de lister les composantes de chacun de nos partenariats avec le CNFPT. Ensuite, de dresser les pistes des axes d'une nouvelle collaboration appliquant la convention travaillée pour les 10 CDG de la région.

La future convention abordera les thèmes suivants :

❶ **Concours/Prépa concours :**

Ouverture préparation concours commune (animation et participation lors du début des formations préparatoires aux concours)

❷ **Promotion de l'emploi et de la mobilité : Salons, forums...**

❸ **Connaissance de l'emploi et des métiers :**

L'intérêt des CDG de disposer des taux de départ en formation et les thématiques de formation fut retenu, au même titre que l'intérêt du CNFPT d'avoir des retours quantitatifs pour alimenter son observation de l'évolution des métiers (un travail partenarial avec le référent emploi de l'inter région).

❹ **Appui aux collectivités territoriales et agents vis-à-vis du reclassement :**

La frontière entre l'intervention du CNFPT et des CDG est ténue : les rôles de chacun doivent être précisés.

❺ **Axe accompagnement plans de formation :**

La complémentarité des actions sera mise à l'honneur et développée :

CDG 52 : accompagnement à l'élaboration des règlements formations des collectivités au même titre que pour les autres règlements (hygiène et sécurité, temps de travail, règlement intérieur...)

CNFPT : accompagnement à l'élaboration des plans de formations des collectivités.

Des actions communes et collectives, ciblées sur un territoire donné, seront mise en œuvre afin de faire se réunir l'ensemble des collectivités et de faciliter la détermination des lieux de formations et leur pertinence (en intra, union de collectivités...).

❻ **Professionnalisation des secrétaires de mairie, etc.**

Il est constant et notoire que les dispositifs par département fonctionnent bien. Un développement de ces actions sur d'autres métiers est à l'étude dans plusieurs départements, dont le 52.

⑦ Événementiels sur la thématique des ressources humaines

A définir annuellement au gré des actualités (élections, publication de lois et règlements). Les écueils du passé ont servi à marteler la pertinence d'actions communes sur des sujets « ressources humaines ».

Chacun de nos centres a souhaité que cette convention prévoit un déploiement des actions permettant de prendre en compte, d'une part, l'historique de nos relations avec le CNFPT (ici, il s'agit du plan de formation adopté pour le territoire de la Haute-Marne depuis plus de 10 ans) et d'autre part, la mise en place d'actions conjointes et complémentaires (telles que celles ayant donné lieu aux RDV thématiques du CDG en 2017 où la présence du CNFPT a permis de clarifier le rôle de chaque intervenant : le CDG pour l'accompagnement à l'élaboration du règlement formation, et le CNFPT pour lesdites formations : plan de formations, dispenses,).

En parallèle, et sur demande du CNFPT, le recueil des besoins de formations des agents et des collectivités de Haute-Marne n'a pas été réalisé pour l'année 2020 sur la base du contenu des comptes-rendus d'entretien professionnel comme c'est le cas depuis plus de trois années. En effet, le CNFPT a élaboré et va déployer un outil informatique de recueil de ces éléments permettant plus aisément d'identifier les formations mutualisables et leur localisation géographique.

Ainsi pour 2020,

Des itinéraires métiers sont dès à présent opérationnels (documents joints).

En plus, quatre formations spécifiques demandées par le CDG 52 et ses partenaires sont en cours de travail avec le CNFPT :

- Formation test sur 2 modules de la SPL X D'MAT : finances et marchés publics
 - o Travail débuté en octobre 2019
 - o Eléments spécifiques du fait qu'il ne s'agit pas d'une formation faisant l'objet d'un référentiel du CNFPT
 - o Difficultés tenant à la durée de ces formations
- Formation aux gestes qui sauvent par les pompiers de Haute-Marne :
 - o Travail débuté en juillet 2019
 - o Formation faisant l'objet d'un référentiel CNFPT et conduisant les pompiers à intervenir sur le département à suivre une journée au CNFPT dédiée aux formateurs
- Formation à la fraude documentaire :
 - o Travail débuté en février 2020 et destiné aux personnels des collectivités qui disposent d'outils biométriques pour délivrer les passeports et CNI (environ 15 personnes)
 - o Travail partenarial entre le CDG la préfecture de Haute-Marne, la direction zonale de la police aux frontières et le CNFPT
- Formation des cadres des 2 EHPADs territoriaux : cohésion d'équipe au service d'une mission
 - o Travail partenarial débuté fin 2018
 - o Formation prévue les 28-29 avril 2020 (au CDG), puis au CNFPT les 20 mai 2020, et 29 juin 2020